

## Des immersions au CNFPT

Des immersions visant à accueillir les agents des centres de gestion aux côtés des agents des services nationaux, des CIC ou des délégations régionales du CNFPT peuvent être proposées pendant la phase de réalisation des dernières opérations avant transfert. Elles leur permettront d'observer les pratiques et, si une convention le prévoit, de prendre part à la réalisation des opérations.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :

- sur le volet concours : votre CIC,
- sur le volet FMPE : votre délégation régionale.

## Des cellules de suivi après la date des transferts

### • Concours

Des cellules de suivi du transfert seront mises en place tout au long de l'année 2010. A la demande des centres de gestion, des agents des services nationaux du CNFPT et des CIC soutiendront techniquement sur site les équipes opérationnelles des centres de gestion dans leurs opérations les plus sensibles.

### • Emploi

Pendant l'année 2010, les services nationaux et les délégations régionales répondront aux demandes des centres de gestion qui rencontreraient des difficultés dans l'exercice de leur mission.

Les coordonnées de ces cellules de suivi seront communiquées sur l'espace Objectif 2010.



10-12 rue d'Anjou - 75381 Paris cedex 08 - Tél. : 01 55 27 44 00 - Fax : 01 55 27 44 01  
Site Internet : [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

© 7838/ST - CNFPT studio graphique - Impression CNFPT

[www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

# Objectif 2010

## le CNFPT accompagne le transfert de ses missions aux centres de gestion

La loi du 19 février 2007 a prévu le transfert des missions concours et gestion des fonctionnaires pris en charge ou inaptes, du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) vers les centres de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Avec Objectif 2010, le CNFPT met à la disposition des centres de gestion les outils et savoir-faire qui lui ont été utiles pour la réalisation de ces missions. Cette offre de services comprend :

- une banque d'informations exclusivement ouverte aux centres de gestion, accessible sur un espace extranet depuis le site Internet [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr),
- des services complémentaires et à la carte, présentés dans cette brochure.

## L'extranet Objectif 2010

Cette base de données met à la disposition des centres de gestion tous les supports écrits utilisés par le CNFPT pour l'exercice de ses missions concours et gestion des fonctionnaires pris en charge.

Tous les contacts utiles, avec leurs coordonnées, figurent sur cet espace.

L'extranet est accessible depuis le site Internet [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)

## Les services complémentaires

### Des réunions de travail

- **Concours**

Les délégations régionales, les Centres interrégionaux de concours (CIC) ainsi que les services nationaux du CNFPT participent aux réunions souhaitées par les centres de gestion pour échanger sur l'organisation et le fonctionnement des missions transférées.

- **Emploi**

Les délégations régionales – et si besoin, les services nationaux – du CNFPT participent aux réunions initiées par les centres de gestion chargés de la gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emploi (FMPE).

Dans de nombreuses régions, des premières rencontres ont déjà eu lieu et se font parfois dans un cadre formalisé comme un comité de pilotage ou un groupe-projet commun.

### Des formations pratiques

- **Concours**

Sur demande des centres de gestion, le CNFPT mobilise ses équipes concours pour dispenser à des groupes restreints de participants (agents d'un ou plusieurs centres de gestion coordonnateurs) des modules de formation pratique. Par exemple :

1. connaissance des filières, en particulier des plus complexes (filière culturelle, filière sportive et filière police)
2. sécurité juridique : les cas de contentieux les plus fréquents et l'analyse commentée de la jurisprudence récente
3. jurys, composition et fonctionnement : les enjeux, les difficultés et les réseaux d'intervenants
4. inscriptions et recevabilité des dossiers de candidatures : les interprétations du CNFPT
5. sujets écrits et oraux : la technique et les réseaux d'auteurs

Des formations peuvent être mises en place sur d'autres thèmes, à la demande des centres de gestion.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :  
Denis Roquier, directeur des concours  
Tél. : 01 55 27 41 73 - E-mail : [denis.roquier@cnfpt.fr](mailto:denis.roquier@cnfpt.fr)

- **Emploi**

La direction de la mobilité et de l'emploi du CNFPT est également mobilisée pour proposer des modules de formation pratique aux agents des centres de gestion qui le souhaitent. Elles permettront à ces derniers de se positionner vis-à-vis d'un public nouveau pour eux (les agents de catégorie A, en particulier ceux pris en charge après une fin de détachement sur emploi fonctionnel).

Ces formations s'adressent prioritairement aux gestionnaires des dossiers individuels afin de compléter de manière pragmatique l'information qui est présentée sur l'espace Objectif 2010, en particulier sur le contentieux né des prises en charge et sur le recouvrement des contributions des collectivités.

Elles s'adressent également aux conseillers emploi des centres de gestion qui accompagneront les fonctionnaires pris en charge dans leur stratégie de retour à l'emploi. À cet effet, des journées d'information et d'échanges spécifiques leur sont proposées.

Les services nationaux du CNFPT peuvent par ailleurs accompagner les agents des centres de gestion concernés afin de les préparer à la gestion des dossiers individuels (paie, carrière...) et d'assurer ainsi une parfaite continuité dans la prise en charge et dans le déroulement de carrière des fonctionnaires concernés.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter :  
Philippe Boirel, directeur mobilité emploi  
Tél. : 01 55 27 42 75 - E-mail : [philippe.boirel@cnfpt.fr](mailto:philippe.boirel@cnfpt.fr)